

AR PREFECTURE

017-211700000-2020-0525-00000000000000-00
Reçu le 06/06/2020

ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

à Monsieur Laurent BERGOUNIOUX
conseiller délégué



Le Maire de CHARRON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 fixant à deux le nombre de conseillers délégués
Vu la désignation par le conseil municipal de M. Laurent BERGOUNIOUX conseiller délégué le 27 Mai 2020

Considérant que pour le bon fonctionnement des services et dans l'intérêt général il convient pour le Maire de déléguer une partie de ses fonctions

ARRETE

Article 1^{er} : à compter du 28 Mai 2020 Monsieur Laurent BERGOUNIOUX, conseiller délégué, est délégué à exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions qui relèvent des domaines suivants :

- entretien des bâtiments communaux
- énergie
- pôle médical

Article 2 : M. BERGOUNIOUX aura en charge tous les dossiers en rapport avec les domaines sus-indiqués, comme :

entretien des bâtiments communaux :

- suivi maintenance courante et entretien général des bâtiments communaux : Mairie, Ateliers nouveaux et anciens, salle des fêtes, maison des associations, sanitaires publics, église
- planifier les travaux d'accessibilité détaillés dans le rapport Dekra
- en collaboration avec Mme BOUTET, Adjointe, suivi maintenance et entretien général de la bibliothèque, des écoles, du réfectoire, de la garderie et de l'accueil de loisirs
- en collaboration avec M. Christophe AZAMA suivi maintenance et entretien général des installations sportives : école de Judo et club de foot
- en collaboration avec M. Christophe AZAMA suivi maintenance et entretien général des installations associatives : club des aînés, boulistes, école de musique, clubs canins
- participer en tant que membre à la commission communale de sécurité : salle des fêtes et groupe scolaire en binôme avec Mme Martine BOUTET, adjointe

pôle médical :

- suivi du projet en collaboration avec le Bureau d'Etude

énergie :

- suivi des consommations
- réflexion sur le remplacement des énergies fossiles utilisées actuellement par des énergies renouvelables

Article 3 : M. BERGOUNIOUX Laurent signera tous les documents afférents aux délégations mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 : la signature des documents et actes relevant des délégations devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 5 : les délégations étant consenties par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, M. BERGOUNIOUX Laurent rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés au titre des délégations reçues.

Article 6 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et affiché.

Ampliation sera transmise au Trésorier de la commune et au Préfet.



Fait à CHARRON, le 28 Mai 2020

Le Maire

Jérémy BOISSEAU